

## Retour sur... la mise en place du service militaire volontaire

by Environnement Magazine - mardi, février 21, 2017

<http://correspondances.fr/retour-sur-la-mise-en-place-du-service-militaire-volontaire/>

**En octobre 2015, François Hollande inaugurerait à Montigny-les-Metz le premier centre d'encadrement militaire à l'intention de jeunes en grande difficulté. Un an plus tard, le dispositif d'insertion basé sur le volontariat s'avère efficace et s'étend à l'ensemble du territoire.**

Le succès est au rendez-vous. Le Service militaire volontaire (SMV) lancé en grande pompe à Montigny-les-Metz en octobre 2015, a permis aux trois quarts des 172 premiers stagiaires (73%) de trouver un contrat d'apprentissage ou une embauche en CDI dès leur sortie. Destiné à des jeunes en détresse, ce dispositif expérimental d'une durée de deux ans va bien au-delà du service militaire d'antan : les 400 volontaires accueillis en quinze mois goûtent certes aux joies de la vie en chambrée et du lever à 6 heures, mais ils y acquièrent également un savoir-être, les bases scolaires et une formation en entreprise. Centre pilote du SMV, le quartier militaire Colin de Montigny-les-Metz a en effet constitué, au fil de l'eau, un réseau de partenaires publics et privés efficace.

Les candidatures transitent par les Missions locales pour l'emploi, qui présélectionnent des jeunes Français âgés de 18 à 25 ans en voie de marginalisation. L'Armée procède ensuite à une sélection en trois phases – un entretien de motivation, une vérification des antécédents judiciaires et une visite médicale – qui élimine une candidature sur deux. L'essentiel des 400 recrutements effectués porte sur les volontaires stagiaires sans qualification, incorporés pour une durée minimale de six mois et de 12 mois maximum. Ils seront logés et nourris, et percevront une solde nette mensuelle de 313 euros. Une centaine de jeunes titulaires de CAP ou de BEP ont signé un contrat de volontaires techniciens d'un an renouvelable une fois, assorti d'une solde nette de 676 euros par mois et de l'obtention du premier grade de militaire du rang.

Centrée sur l'insertion, la formation militaire exclut toute préparation au combat, privilégiant savoir-être et employabilité. Tenus à une hygiène de vie stricte et à une discipline constante, les jeunes se plient durant quatre mois à une remise à niveau scolaire complétée par une préparation au permis de conduire et à l'attestation de sauveteur-secouriste du travail. Sur les 175 premières recrues, 54 % des jeunes n'avaient jamais obtenu ni brevet, ni diplôme. Après un rappel des compétences de base – lire, écrire et compter -, 85 % d'entre eux ont atteint le niveau du Certificat de formation générale et 73 % d'entre eux, celui du Diplôme national du brevet. 80 % des candidats ont également obtenu le permis de conduire. En parallèle de ces formations intensives, les jeunes ont effectué des missions d'intérêt général dont le nettoyage à la brosse de 16 000 stèles militaires à Fleury-devant-Verdun ou le dragage du canal de Montigny-les-Metz.

Après ces « classes » s'engage une formation professionnelle dont le champ ne cesse de s'élargir. Les SVM ont été orientés vers des métiers en tension : le bâtiment (27 %), la sécurité (20 %), les espaces verts, la logistique, l'hôtellerie-restauration. Le réseau constitué par le centre SVM de Lorraine a fait bouler de neige et regroupe désormais plusieurs lycées professionnels, un centre de formation agréé aux métiers de la sécurité, les Afpa ou encore, la chambre des métiers et d'agriculture. Dix entreprises locales dont l'usine PSA de Trémery, le poseur de fibre optique Sag France ou encore, la plate-forme logistique

d'Ikea à Metz ont par ailleurs signé des conventions prévoyant l'accueil de jeunes dans le cadre de Périodes d'adaptation en entreprise (PAE), puis en tant qu'apprentis ou dans le cadre d'une embauche classique. Sag France (900 salariés) finalise ainsi sa proposition d'offrir cette année cinq places en PAE et autant de contrats de travail.

Les stagiaires touchent leur solde durant la PAE, à laquelle s'ajoutent les frais de bouche et de transport. Les contrats de travail ou d'apprentissage classiques s'appliquent lorsque les jeunes ont quitté le SMV.

Associée au SMV depuis sa création, la structure, qui regroupe 18 missions locales pour l'emploi, articule ses propres formules d'accompagnement pour sécuriser les parcours des stagiaires, notamment à leur sortie. N'entrant en concurrence avec aucun dispositif existant, le SVM a associé dès l'amont 7 ministères, 8 services civiques et 12 associations. L'Armée, qui assumant seule les coûts et l'organisation, y voit la démonstration de son rôle social.

What do you want to do ?

New mailCopy